



**HAL**  
open science

# Langues et éducation, langues de démarrage, langues d'enseignement, langues enseignées

Henry Tourneux

► **To cite this version:**

Henry Tourneux. Langues et éducation, langues de démarrage, langues d'enseignement, langues enseignées. *Enjeux*, 2006, 27, pp.28-30. halshs-00349276

**HAL Id: halshs-00349276**

**<https://shs.hal.science/halshs-00349276v1>**

Submitted on 6 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° 27

Avril-Juin 2006

ISSN 1607-2987

# ENJEUX

Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

Publication trimestrielle

5000 F CFA

## L'éducation entre savoirs et pouvoirs en Afrique Centrale



**FPAE**

Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique Centrale

B.P. 164 Yaoundé - Cameroun - Tél : (237) 223 39 01 / 222 31 49 - E-mail : [fpae@globalnet.cm](mailto:fpae@globalnet.cm) - Site : [www.fpae.org](http://www.fpae.org)

## LANGUES ET ÉDUCATION, LANGUES DE DÉMARRAGE, LANGUES D'ENSEIGNEMENT, LANGUES ENSEIGNÉES

Par Henry TOURNEUX, linguiste, IRD/Fondation Paul Ango Ela, Maroua (Cameroun)

### La situation linguistique du Cameroun

**L**Le point (3) de l'article premier du titre premier (De l'Etat et de la souveraineté) de la loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du Cameroun (datant du 2 juin 1972) se lit ainsi : « La République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur. Elle garantit la promotion du bilinguisme sur toute l'étendue du territoire. Elle œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales ». Dans ce texte, le statut de l'anglais et du français est très clair : ces deux langues sont langues officielles et doivent être promues sur toute l'étendue du territoire. La partie qui concerne les langues nationales (on en compte entre 250 et 270) est plus floue et laisse place à de nombreuses interprétations et propositions.

### Les langues de la scolarisation

La question linguistique est au cœur du problème de l'enseignement. La scolarisation en français et/ou en anglais découle de l'énoncé de la Constitution ; elle assure en outre l'une des conditions nécessaires à l'insertion de l'enfant dans l'économie moderne ; c'est ce que pensent la majorité des parents, et ils n'ont sans doute pas tort. D'un autre côté, une petite minorité d'intellectuels prônent l'utilisation de langues nationales comme véhicules d'enseignement à l'école primaire (on y enseignerait dans certaines langues du pays). Ces deux positions apparemment antagonistes s'affrontent depuis des décennies, sans qu'il y ait un vrai progrès.

### La situation des langues nationales à l'école

La brèche ouverte par la Constitution sur « la protection et la promotion des langues nationales » laisse la possibilité d'attribuer à ces langues un rôle dans l'éducation. Une interprétation stricte du texte permettrait sans doute seulement un enseignement de ces langues nationales (elles seraient matières d'enseignement et non véhicules d'enseignement proprement dits). Sur le terrain, il existe une Association nationale des comités de langues du Cameroun (ANACLAC, fondée en 1987) qui œuvre pour une scolarisation en langue maternelle. Cette association a été précédée dans le temps par le Projet de recherches opérationnelles pour l'enseignement des langues au Cameroun (PROPELCA), qui doit son existence au professeur M. Tadadjeu. Depuis 25 ans, le projet mène des expérimentations principalement dans les provinces méridionales et occidentales du pays. Il vise à faire acquérir par étapes un trilinguisme extensif à l'enfant (une langue locale + les deux langues officielles), la langue officielle non dominante dans la région concernée étant introduite au niveau secondaire. Remarquons tout de suite que « langue maternelle » et « langue locale » ne sont pas synonymes. Lorsque l'on parle de « langue locale » plutôt que de « langue maternelle », on a

l'esprit le fait que certaines langues ont un trop petit nombre de locuteurs et une extension géographique trop faible pour pouvoir raisonnablement servir à l'enseignement.

### Les buts de la scolarisation

Avant de choisir telle ou telle option relativement au choix des langues d'enseignement, la première question que l'on doit se poser est celle-ci : quel est le but premier de l'école ? Ne s'agit-il pas, notamment, de transmettre des savoirs ? Ensuite, les savoirs à transmettre sont-ils tous compatibles avec les savoirs traditionnels exprimés dans les langues nationales ? L'école n'est-elle pas également le lieu où l'on apprend à apprendre, par l'intermédiaire de la lecture ? S'il est quasiment certain que les langues nationales ne sont pas équipées pour permettre l'enseignement de toutes les matières au programme de l'école primaire, il est absolument sûr qu'il n'existe dans aucune de ces langues un corpus écrit suffisant pour permettre à quelqu'un d'y apprendre tout ce qu'il peut souhaiter apprendre.

### Les difficultés linguistiques des élèves

Alors, doit-on baisser les bras et dire que les langues nationales sont indésirables en milieu scolaire ? Tous les spécialistes sont d'accord pour reconnaître la difficulté qu'il y a pour un enfant à apprendre en même temps une langue et un enseignement dans cette même langue. C'est pourtant ce à quoi sont condamnés actuellement de très nombreux enfants des milieux ruraux ou des couches sociales urbaines défavorisées. Ils doivent obéir à des injonctions du maître en français/anglais, alors qu'ils ne comprennent pas ces langues. Ils doivent assimiler la technique de l'écriture et de la lecture dans une langue étrangère (non pas étrangère au pays, mais étrangère à leur répertoire linguistique personnel). Imaginez qu'en France on oblige les élèves de la première année du primaire à fréquenter une école où l'on ne parlerait qu'allemand, et où l'on apprendrait à lire et à écrire en allemand. Le simple énoncé de cette situation suffit à en montrer l'incongruité. Cette comparaison, pour parlante qu'elle soit, pêche par un certain côté. En effet, le français et l'anglais sont langues officielles au Cameroun, alors que l'allemand ne l'est pas en France, évidemment. Le français et l'anglais ont donc une légitimité à être langues d'enseignement au Cameroun, alors que l'allemand n'en a pas en France.

### Adapter le choix des langues aux objectifs de l'école

Une des solutions envisageables au moindre coût serait de faire en sorte que les premiers pas de l'enfant à l'école se fassent dans ce que j'appellerai une « langue de démarrage », c'est-à-dire une langue qu'il connaît, soit qu'elle soit maternelle, soit

qu'elle soit véhiculaire dans la région. En dehors des expériences menées par le PROPELCA et l'ANACLAC dans le cadre d'écoles confessionnelles, catholiques ou protestantes, cela se fait déjà un peu de façon informelle dans l'enseignement public. Dans une ville comme Maroua, par exemple (Tourneux & Iyébi-Mandjek 1994), le maître qui connaît le fulfulde, langue véhiculaire de la région, s'adresse en cette langue aux élèves qui ne comprennent pas le français, et le maître qui ne connaît pas le fulfulde fait appel à un grand élève qui lui sert d'interprète auprès de ses camarades de classe.

### Quelles langues choisir ?

Doit-on en rester à ce stade que l'on qualifiera d'improvisation ? Ne devrait-on pas institutionnaliser cette pratique et l'encadrer ? Les nostalgiques de l'utopie hypernationaliste qui a suivi l'indépendance crieront au scandale. Comment ! On réduirait les langues nationales à un rôle ancillaire ? On asservirait l'ewondo, le duala, le basaa, le fulfulde, etc. dans le but de faire le lit du français et de l'anglais ? Continuons dans la voie que nous suggérons, avant de répondre à ses détracteurs potentiels. Que faudrait-il faire concrètement ? D'abord, il faut dire qu'il n'y aurait pas de solution monolithique valide sur l'ensemble du sol national. La province serait sans doute l'unité à l'échelle de laquelle les solutions ultimes devraient être trouvées quant au choix de la langue (ou des langues) de démarrage.

### Pour une véritable politique des langues à l'école

La situation telle qu'elle est créée par l'ANACLAC ouvre la porte à toutes les dérives. En effet, n'importe quelle langue, fût-elle parlée par 10 000 personnes ou même beaucoup moins, peut se voir promue comme langue d'enseignement à l'école primaire. Certaine Société internationale de linguistique (SIL) émanant des églises évangéliques américaines, et dont le siège se trouve au Texas, appuie fortement en ce sens et y consacre même un budget important. L'un des objectifs principaux de la SIL étant que chaque homme puisse lire la Bible dans sa langue maternelle, il lui faut nécessairement des lecteurs pour les traductions bibliques qu'elle propose. Il n'y a là rien de répréhensible en soi, mais l'Etat peut-il continuer à laisser des intérêts privés, fussent-ils animés des plus hautes intentions spirituelles, régir de facto la politique des langues nationales à l'école ?

La première des choses à faire est de classer les langues camerounaises d'après leur statut réel (langues ethniques de faible / moyenne / grande

extension, langues supra-ethniques ou véhiculaires). L'atlas linguistique du Cameroun (Dieu & Renaud 1983) donne des réponses à cette question ; il suffit de réactualiser légèrement. Une fois ce classement établi, on devrait dire quelles sont les langues qui sont de bonnes candidates pour jouer un rôle dans le primaire, le choix ultime devant être laissé aux Provinces. De là découleront de nombreuses conséquences, dont l'une des premières sera la nécessité d'établir une bonne communication avec les parents d'élèves.

### Convaincre les parents d'élèves

On dit généralement qu'en Afrique, les parents d'élèves sont plutôt hostiles à l'introduction des langues africaines à l'école. Ce serait le cas au Sénégal, selon P. Dumont (1983, p. 205) : « Parmi les parents d'élèves, beaucoup sont [...] hostiles à l'utilisation des langues africaines dans l'enseignement parce qu'ils ont le sentiment que celui-ci deviendrait alors un enseignement au rabais. Plusieurs arguments sont généralement avancés : (a) le fait que l'enseignement des langues africaines n'est presque jamais

exporté [...] ; (b) le fait que beaucoup de parents, n'ayant eux-mêmes que fort peu fréquenté l'école, ne conçoivent pas qu'on apprenne une langue qu'on parle déjà ; (c) le fait que l'on ne voit pas encore très clairement l'utilité pratique de cet enseignement ». Remarquons l'ambiguïté entretenue par cet auteur : tantôt, on a l'impression qu'il parle de langues africaines comme langues d'enseignement, tantôt comme de langues enseignées.

Dans la voie que nous préconisons, une bonne communication avec les parents d'élèves pourrait sans doute lever assez facilement ces réticences. Un sondage en ce sens effectué à Maroua il y a une bonne dizaine d'années s'est révélé globalement positif (Tourneux & Iyébi-Mandjek,

ibid.). La majorité des populations de langue X ou Y ne voyaient pas d'inconvénient majeur à ce que la langue véhiculaire locale (non-X, non-Y) soit utilisée pour faciliter la socialisation de l'enfant à l'école et ses premiers apprentissages.

### Rôle de la langue de démarrage

Nous conseillerions donc que les mécanismes de la lecture et de l'écriture soient enseignés dans une langue connue de l'enfant. La situation sociolinguistique étant tellement complexe au Cameroun, il y



aura toujours des cas d'enfants qui ne s'y retrouveront pas directement, mais nous pensons qu'il leur sera de toute façon plus facile de passer de leur langue maternelle (éventuellement très minoritaire) à une autre langue camerounaise de la région plutôt que de sauter directement en français ou en anglais. La langue de démarrage jouerait son rôle le temps qu'il faudrait (un semestre ou deux, peut-être, c'est à voir) avant que l'on passe grâce à elle à l'enseignement du français ou de l'anglais qui, dès la deuxième année, deviendraient à leur tour les langues dans lesquelles se ferait l'enseignement. Pour autant, la langue de démarrage ne serait pas envoyée aux oubliettes. Tout au long du primaire, on continuerait à entretenir et à perfectionner les capacités de lecture et d'écriture de l'enfant dans cette langue de départ. L'un des avantages serait que, en cas de déscolarisation précoce, l'enfant aurait quand même à sa disposition un outil qui lui permettrait d'intégrer assez facilement les dispositifs de formation en langues nationales qui existent déjà ici ou là.

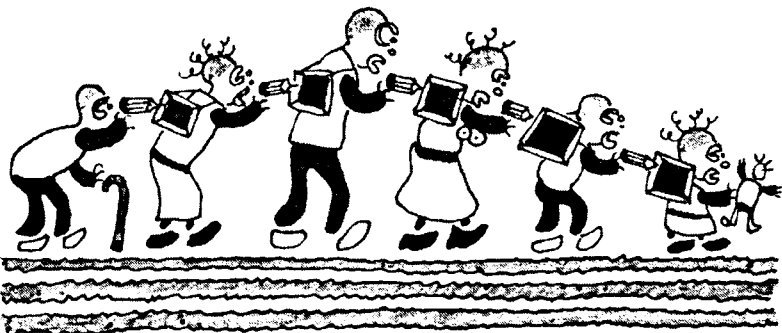
tion spécifique des enseignants ainsi que l'élaboration de nombreux outils pédagogiques. Mais il n'y a là rien d'impossible, et les nombreux linguistes camerounais, souvent absorbés dans les études francophones, trouveraient là matière à étendre leur domaine, en collaboration avec des pédagogues et des spécialistes de l'éducation. Actuellement, il existe déjà suffisamment d'études linguistiques fiables dans la majorité des langues susceptibles de constituer ces langues de démarrage. Il reste à les compléter, le cas échéant, et surtout à les adapter aux exigences de la pédagogie, ce qui n'est quand même pas une mince affaire. L'Etat devrait donc investir de façon conséquente, lors de la phase de préparation à l'introduction généralisée de langues nationales à l'école, et ne plus se contenter de laisser faire des intérêts privés dans le cadre d'écoles privées. Il n'y a pas de raisons, en effet, que seuls les élèves d'écoles confessionnelles bénéficient des bienfaits d'un démarrage en langue locale.

### Conséquences en termes politiques

Toucher à l'école est du ressort du politique. Toucher aux langues à l'école, encore davantage. Mais il faut considérer comme révolu le temps où l'on pensait que l'emploi institutionnalisé de langues nationales aboutirait à la mise en péril de l'unité nationale. Tout le monde reconnaît actuellement que le bilinguisme officiel du Cameroun est un atout capital pour le pays en ces temps de mondialisation. Il est évident qu'aucune langue nationale n'est en mesure de mettre en péril ce bilinguisme officiel. Le problème surgira au stade du choix des langues de démarrage. Actuellement, toute langue étant virtuellement éligible (alors que l'on sait pourtant que cela n'est pas de l'ordre du possible), les expériences menées ne suscitent pas d'hostilité particulière. C'est un atout de cette procédure. Cependant, si l'on veut vraiment promouvoir des langues nationales de manière durable, on ne peut les promouvoir toutes. Et il est du rôle de l'Etat de dire les choix qu'il convient de faire. Les langues non sélectionnées ne pourront cependant pas se considérer comme déclassées ; c'est à ce niveau que l'initiative privée, encadrée par l'ANACLAC, pourra prendre le relais, mais en dehors du cadre scolaire.

### Références bibliographiques

- DIEU Michel et Patrick RENAUD (dir.), 1983, Situation linguistique en Afrique centrale. Inventaire préliminaire : le Cameroun, Paris / Yaoundé, ACCT / CERDOTOLA / DGRST, 475 p., cartes.  
 DUMONT Pierre, 1983, Le français et les langues africaines au Sénégal, Paris, ACCT/Karthala, 380 p.  
 GFELLER Elisabeth, 2000, La société et l'école face au multilinguisme : L'intégration du trilinguisme extensif dans les programmes scolaires du Cameroun, Paris, Karthala, 242 p.  
 TABI-MANGA Jean, 2000, Les politiques linguistiques du Cameroun : Essai d'aménagement linguistique, Paris, Karthala, 237 p.  
 TOURNEUX Henry et Olivier IYEBI-MANDJEK, 1994, L'Ecole dans une petite ville africaine (Maroua, Cameroun), L'enseignement en milieu urbain multilingue, Paris, Karthala, 330 p.



EZZAT: « Transmissions »

### L'avenir des langues nationales dans le secondaire

La deuxième étape de notre plan viserait l'enseignement secondaire, où les langues nationales sélectionnées deviendraient cette fois matières d'enseignement. L'élève devrait choisir, en plus des deux langues officielles qu'il a obligatoirement à son programme, une langue nationale qu'il étudierait comme on peut étudier l'espagnol ou l'arabe. Par cette étude, l'élève apprendrait à analyser les mécanismes phonologiques, grammaticaux et lexicaux d'une langue camerounaise, il étudierait des textes publiés en cette langue (provenant généralement du patrimoine oral), il pourrait lui-même contribuer au recueil de ce patrimoine oral et, le cas échéant, produire des créations littéraires (nouvelles, romans, poèmes, pièces de théâtre) qui enrichiraient le patrimoine de cette même langue. Cette approche n'est pas très éloignée de celle que préconise le PROPELCA.

### Conséquences en termes d'investissements

La mise en oeuvre d'un tel projet à double détente nécessiterait, bien sûr, une adaptation et une forma-